

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

RENÉ LAFABRÈGUE

Le mouton et les tarifs douaniers

Journal de la société statistique de Paris, tome 34 (1893), p. 181-192

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1893__34__181_0

© Société de statistique de Paris, 1893, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI.

LE MOUTON ET LES TARIFS DOUANIERS.

Les relevés officiels que donne le *Bulletin du Ministère de l'agriculture*, octobre 1892, font voir que partout en Europe, sauf en Angleterre, en Écosse et en Irlande, le nombre des animaux appartenant à la race ovine diminue ; mais que nulle part la décroissance du troupeau n'est aussi accentuée qu'en France.

Cette décroissance tient à ce que la culture intensive se substitue à la culture en jachères, que les pâtis, les landes, les communaux disparaissent pour faire place à une agriculture mieux entendue et plus rémunératrice.

Autrefois, nous nous suffisions en viande de mouton ; aujourd'hui, malgré un appoint important que nous recevons de l'Algérie et de la Tunisie, nous sommes tributaires de l'étranger d'un million et demi à deux millions de moutons par an.

Arriverons-nous à nous suffire ? C'est peu probable, car jamais nos agriculteurs, qui aujourd'hui ont la ressource des engrais chimiques, ne renonceront à leurs cultures perfectionnées pour s'adonner à un élevage offrant si peu de bénéfice et de si grosses chances de perte.

Lorsqu'en 1887 une épizootie de fièvre aphteuse fut signalée en Allemagne et en Autriche, le Gouvernement français s'en émut et se décida, — malheureusement trop tard, — à fermer nos frontières aux animaux vivants venant de ces pays.

Le premier résultat de cette mesure fut d'enrayer la marche inquiétante que prenait chez nous l'épizootie, le second fut de donner de l'élan aux importations de moutons abattus, qui, sous l'influence d'autres causes encore, ne tardèrent pas à prendre un développement extraordinaire.

Mais de toutes les causes secondaires, celle qui a le plus contribué au développement des importations de moutons abattus, a été la situation privilégiée que leur avait créée la loi de douane du 5 avril 1887.

Avant que cette loi ne fût votée, les droits de douane pour le mouton vivant étaient de 3 fr. par tête, tant au tarif général qu'au tarif conventionnel, et pour les viandes mortes de 7 fr. les 100 kilogr. au tarif général et de 3 fr. au tarif conventionnel. Mais par une inconséquence de la nouvelle loi, la taxe sur le mouton vivant fut portée à 5 fr. par tête, soit à 20 fr. environ par 100 kilogr. de viande nette, et pour les viandes abattues à 12 fr. les 100 kilogr. au tarif général, alors que la taxe de 3 fr. les 100 kilogr. dut être maintenue jusqu'à l'expiration des traités de commerce.

L'Allemagne et l'Autriche, qui étaient les grands importateurs de moutons vivants avant la fermeture de nos frontières, bénéficièrent, grâce à leurs traités, de l'écart considérable que créait la loi du 5 avril 1887 entre les nouvelles taxes et les anciennes.

D'un autre côté, les importateurs de ces deux pays s'aperçurent bien vite qu'à ces avantages de tarifs s'en joignaient d'autres ; — que, par exemple, les frais de transport du mouton abattu étaient moins onéreux que ceux du mouton vivant, — comme nous le montrerons plus loin ; que, de plus, la viande morte qu'ils livraient

à la boucherie était d'une qualité supérieure à celle des moutons vivants qu'ils amenaient précédemment à Paris.

Cette différence de qualité tenait à ce que les 75 bêtes que peut contenir un wagon étaient tellement tassées qu'en cours de route, — et le voyage est long de Berlin ou de Buda-Pesth à Paris, — il était à peu près impossible de les soigner, de leur donner à boire et à manger ; du reste, les souffrances imposées à ces pauvres animaux étaient telles que presque tous arrivaient fiévreux et présentaient une perte de poids de 1^{kg},50 à 2 kilogr., c'est-à-dire avec une moins-value de 3 fr. à 4 fr. par tête.

Les 300 carcasses, au contraire, que transportait un wagon réfrigéré ne demandaient d'autre soin que le renouvellement de la glace lorsque la température était élevée. La viande provenant d'animaux sains, bien reposés et sacrifiés dans les conditions les plus favorables, arrivait ainsi à Paris parfaite de qualité et sans perte de poids.

Le commerce des viandes abattues, placé dans de telles conditions, ne pouvait que prendre de l'extension, mais comme ces viandes se vendaient directement par les importateurs aux bouchers de détail et aux grands consommateurs tels que la maison Duval, grande fut la colère des commissionnaires en bestiaux et des chevilards du marché de La Villette qui, longtemps avant la discussion des tarifs actuels, formèrent sous le nom de « Ligue contre les viandes abattues » une puissante coalition à laquelle ils associèrent les garçons de l'abattoir, les mégissiers, les boyaudiers et les marchands d'abats.

La campagne a été si adroitement menée que plusieurs députés se firent, auprès de la Commission des douanes, les porte-paroles des coalisés et réussirent, un peu par surprise, à faire adopter par les Chambres des mesures devant lesquelles les importateurs de viande abattue n'avaient plus qu'à se retirer.

La Société financière à laquelle appartient la régie intéressée du marché de La Villette, les commissionnaires en bestiaux, et aussi les quelques grands propriétaires acheteurs d'animaux maigres qu'ils engraisent avec la pulpe de leurs betteraves, comptaient bien qu'à la suite de la disparition du mouton abattu le Gouvernement se trouverait dans la nécessité de lever l'interdit établi sur nos frontières de l'Est et du Nord et d'accorder la libre pratique aux moutons étrangers. Déçus dans leur espérance par le refus catégorique qui leur fut opposé, ils demandèrent et obtinrent pour les animaux vivants venant d'Allemagne et d'Autriche leur admission dans un sanatorium à créer dans le marché de La Villette.

Ce ne fut qu'après avoir pris l'avis de la Commission des épizooties que le Gouvernement autorisa la création de ce sanatorium, mais cette Commission, qui compte parmi ses membres des savants comme M. Pasteur, M. le Dr Brouardel, M. Nocard, sans parler de l'éminent Directeur au Ministère de l'agriculture, M. Tisserand, n'émit un avis favorable que sous les plus extrêmes réserves et en prévenant l'État des dangers auxquels on allait s'exposer.

A cette occasion elle rappela ce qui avait eu lieu en 1887, la marche rapide de l'épizootie et son arrêt à la suite de la fermeture de nos frontières ; ainsi que ce qui s'était passé en Angleterre où, en 1883, une épizootie de fièvre aphteuse décimait les troupeaux : 461,145 bêtes étaient atteintes. On interdit l'entrée du Royaume-Uni aux animaux vivants, immédiatement le mal est enrayé, car, en 1884, on ne compte que 28,221 cas ; en 1885, 418 ; en 1886, 10.

Le Royaume-Uni n'est pourtant pas absolument fermé au bétail étranger, puisque ce bétail peut y être reçu dans deux abattoirs, l'un à Londres et l'autre à Liverpool ; mais ces abattoirs sont établis dans des conditions exceptionnelles : les animaux à sacrifier passent directement du navire importateur dans les échaudoirs et n'ont aucun contact, même indirect, avec les animaux du pays.

En est-il de même à notre sanatorium où les animaux arrivent par chemin de fer, en wagons plombés, je le veux bien, mais en semant la maladie par leurs urines et leurs déjections ? A Paris, ils n'ont aucun contact direct avec les animaux du marché ; mais les bouchers, qui passent alternativement du sanatorium aux pavillons de vente où sont les bêtes destinées à retourner en province, ne peuvent-ils, avec leurs mains, leurs vêtements, et surtout avec leurs pieds, être le véhicule d'une maladie aussi essentiellement contagieuse que la fièvre aphteuse ? Nous verrons plus loin que les craintes de la Commission des épizooties se sont malheureusement réalisées.

Ceci dit, voyons ce qu'a produit le nouveau tarif douanier.

Ce tarif, consacré par la loi du 11 janvier 1892, a élevé la taxe sur la viande de mouton abattu, de 12 fr. qu'elle était au tarif général et de 3 fr. au tarif conventionnel, à 32 fr. les 100 kilogr. Quant à celle sur le mouton vivant, qui était de 5 fr. par tête, elle a été convertie en une taxe spécifique de 15 fr. 50 c. par 100 kilogr. du poids brut de l'animal.

De plus, sous le fallacieux prétexte d'assurer une meilleure inspection sanitaire, mais dans le but réel de paralyser complètement les importations de moutons abattus, les Chambres françaises adoptèrent un amendement de M. de Villebois-Mareuil, ainsi conçu :

« Les viandes de moutons ne pourront être importées que coupées par quartiers, la fressure adhérant à l'un des quartiers de devant. »

Cet amendement, en imposant un coupage qui rend la marchandise invendable et en exigeant l'adhérence d'organes aussi putrescibles que les viscères, rendait impossible les importations d'Allemagne et d'Autriche.

Pour les importateurs de moutons congelés, cette viande du pauvre, comme on l'appelle en Angleterre, la question de la fressure n'eût été que secondaire sans le coupage en quatre et le surcroît de charges résultant des viscères eux-mêmes.

Les chiffres ci-après, qui sont établis sur un mouton du poids de 20 kilogr. avec la fressure et de 18 kilogr. en viande nette, montrent les charges qu'ont à supporter les importations américaines :

Droit de douane sur 20 kilogr.	6'40
Visite sanitaire	» 20
Statistique	» 10
Mais à cette somme il convient d'ajouter les frais de transport sur navire frigorifique des 2 kilogr. de fressure inutilisable, soit.	» 40
Plus pour les frais du coupage en quatre et pour le déchet . . .	» 10
Au total	7'20

Si nous divisons cette somme par le poids de la partie comestible de l'animal, nous trouvons que chacun des 18 kilogr. de viande nette supporte une charge de 0 fr. 40 c.

Si les éleveurs français, à défaut des consommateurs, avaient bénéficié d'une façon quelconque des rigueurs de la loi contre le mouton abattu, nos législateurs pourraient se féliciter de leur œuvre, mais après une année écoulée que reconnaît-on ? que droits excessifs, coupage en quatre et fressure adhérente ont donné les résultats suivants :

Baisse sur le mouton français, c'est-à-dire une perte pour l'éleveur ;

Hausse de prix de la viande de mouton pour le consommateur ;

Diminution de recettes à la douane ;

Et réduction notable des revenus de la ville de Paris ;

Enfin, pour brocher sur le tout, la fièvre aphteuse s'étendant à 40 départements français.

Que l'élévation excessive des droits, que le coupage en quatre, en rendant les importations presque impossibles, aient fait une brèche dans les revenus des douanes, cela se comprend.

Que la cessation des envois de moutons abattus aient causé un préjudice grave dans les perceptions municipales, c'est tout naturel.

Que la fièvre aphteuse dont nous étions débarrassés nous soit venue par le sanatorium, c'était prévu.

Mais ce qui s'explique moins facilement, c'est le renchérissement de la viande, correspondant à l'abaissement des prix du mouton vivant.

L'explication de ce phénomène étrange, nous la trouvons dans le discours que l'honorable M. de Villebois-Mareuil a prononcé à la Chambre lorsqu'il a présenté son amendement ; il ne se doutait guère alors qu'un jour viendrait où ses propres paroles seraient la condamnation de sa proposition.

Que dit-il en effet :

« Le prix de la viande morte importée est de 128 fr. par 100 kilogr., tandis que celui des viandes récemment abattues est de 170 fr.

« Mais encore faut-il reconnaître ces viandes, pouvoir distinguer la viande frigorifiée de la viande fraîche sortant des abattoirs de Paris.

« Que faut-il pour que le consommateur paie la viande à sa valeur réelle ?

« Il faut qu'il puisse la reconnaître, et, pour moi, il n'y a qu'un moyen pratique et efficace d'y arriver, c'est le découpage par quartier. »

Ainsi l'éminent orateur reconnaît que les viandes abattues, — non pas frigorifiées, mais amenées dans des wagons réfrigérés, ce qui n'est pas la même chose, — sont semblables à celles sortant des abattoirs, il aurait même pu ajouter qu'elles leur étaient supérieures, et pour permettre aux consommateurs de les distinguer et de les payer à leur valeur, il ne trouve d'autre procédé pratique que de les prohiber. — N'insistons pas. Ne retenons de ses paroles que l'aveu que la viande de mouton importée l'été en wagons réfrigérés se vendait 0 fr. 42 c. par kilogr. moins cher que celle provenant des abattoirs.

Dans une foule d'articles qu'ont publiés le *Figaro*, le *Temps*, le *Siècle*, le *Petit Parisien*, le *Journal des halles et marchés*, et d'autres encore, on a annoncé à l'avance que la prohibition des viandes abattues amènerait fatalement une hausse du prix de la viande pour le consommateur et une baisse sur celui du mouton vivant ; mais les auteurs de ces articles ne se doutaient guère que l'événement viendrait sitôt justifier leurs prédictions.

La confirmation de leur théorie se trouve dans les chiffres ci-après, qui in-

diquent pour 1891 et 1892 le prix moyen par semaine du kilogramme de viande de mouton d'après les mercuriales du marché de La Villette et du prix du kilogramme de mouton abattu d'après les cours des Halles. (Diagramme n° 1.)

		1891.		1892.	
		MOUTON		MOUTON	
		de l'abattoir.	abattu	de l'abattoir	abattu.
Janvier.	1 ^{re} semaine . . .	1 953	1 51	1 799	1 52
	2 ^e — . . .	1 916	1 51	1 846	1 42
	3 ^e — . . .	1 889	1 51	1 876	1 32
	4 ^e — . . .	1 933	1 51	1 803	1 345
Février.	1 ^{re} — . . .	1 96	1 518	1 833	A partir du 1 ^{er} février 1892 il n'a pas été importé en France un seul mouton abattu
	2 ^e — . . .	1 943	1 542	1 976	
	3 ^e — . . .	1 883	1 535	1 906	
	4 ^e — . . .	1 903	1 558	1 809	
Mars.	1 ^{re} — . . .	1 923	1 534	1 743	»
	2 ^e — . . .	1 923	1 488	1 788	»
	3 ^e — . . .	1 923	1 471	1 789	»
	4 ^e — . . .	1 929	1 478	1 756	»
Avril.	1 ^{re} — . . .	1 936	1 47	1 773	»
	2 ^e — . . .	1 934	1 47	1 783	»
	3 ^e — . . .	1 889	1 47	1 733	»
	4 ^e — . . .	1 856	1 48	1 806	»
Mai.	1 ^{re} — . . .	1 813	1 48	1 766	»
	2 ^e — . . .	1 849	1 48	1 746	»
	3 ^e — . . .	1 87	1 478	1 739	»
	4 ^e — . . .	1 884	1 442	1 746	»
Juin.	1 ^{re} — . . .	1 926	1 50	1 743	»
	2 ^e — . . .	1 93	1 559	1 726	»
	3 ^e — . . .	1 886	1 476	1 796	»
	4 ^e — . . .	1 919	1 55	1 758	»
Juillet.	1 ^{re} — . . .	1 926	1 518	1 743	»
	2 ^e — . . .	1 919	1 516	1 723	»
	3 ^e — . . .	1 916	1 517	1 749	»
	4 ^e — . . .	1 953	1 585	1 708	»
Août.	1 ^{re} — . . .	1 906	1 575	1 73	»
	2 ^e — . . .	1 939	1 52	1 753	»
	3 ^e — . . .	1 899	1 48	1 723	»
	4 ^e — . . .	1 944	1 553	1 776	»
Septembre.	1 ^{re} — . . .	1 906	1 56	1 756	»
	2 ^e — . . .	1 893	1 516	1 696	»
	3 ^e — . . .	1 919	1 556	1 679	»
	4 ^e — . . .	1 981	1 55	1 73	»
Octobre.	1 ^{re} — . . .	1 923	1 551	1 74	»
	2 ^e — . . .	1 896	1 521	1 67	»
	3 ^e — . . .	1 87	1 48	1 65	»
	4 ^e — . . .	1 836	1 46	1 716	»
Novembre.	1 ^{re} — . . .	1 883	1 413	1 691	»
	2 ^e — . . .	1 829	1 40	1 633	»
	3 ^e — . . .	1 846	1 40	1 653	»
	4 ^e — . . .				»

		1891.		1892.	
		MOUTON		MOUTON	
		de l'abattoir.	abattu.	de l'abattoir.	abattu.
Novembre.	1 ^{re}	1 85	1 414	1 606	»
	2 ^e	1 86	1 42	1 616	»
	3 ^e	1 864	1 346	1 691	»
	4 ^e	1 744	1 313	1 653	»
	5 ^e	1 835	1 498	1 69	»
Décembre.	1 ^{re}	1 799	1 25	1 695	»
	2 ^e	1 806	1 283	1 766	»
	3 ^e	1 839	1 335	1 761	»
	4 ^e	1 839	1 32	1 781	»

Ces chiffres et le diagramme n° 1, qui en est la traduction graphique, font voir qu'en 1891, si la moyenne générale du prix de la viande de mouton à l'abattoir et aux Halles a été supérieure à celle indiquée par M. de Villebois-Mareuil, l'écart de 0 fr. 42 c. constaté par lui est exact.

Si maintenant nous comparons entre eux les prix moyens par semaine de 1891 du mouton vivant avec ceux de 1892, nous voyons que les prix de 1892 présentent pour l'éleveur français une perte de 20 à 30 centimes par kilogr. Si l'on compare ensuite les prix obtenus en 1892 pour le mouton vivant avec ceux payés en 1891 pour le mouton abattu, on voit que la viande a renchéri pour le consommateur de 25 à 30 centimes.

En d'autres termes, l'éleveur a vendu en 1892 ses moutons de 20 à 30 centimes par kilogramme de viande moins cher qu'en 1891 ; alors que le consommateur, ne trouvant plus à s'approvisionner en viande abattue, a payé le mouton d'abattoir 25 à 30 centimes plus cher que ce qu'il achetait aux halles en 1891.

Pour apprécier l'importance de cette double perte, il suffit de jeter un coup d'œil sur les arrivages par catégorie de 1891 et de 1892. (Diagrammes 2 et 3.) (Voir le tableau page suivante)

Ainsi les arrivages qui avaient été, en 1891, tant en moutons vivants qu'en moutons abattus, de	2,507,379
N'ont été, en 1892, que de	2,417,898
Soit en moins, en 1892, de	89,481

La baisse de prix sur le mouton indigène, en 1892, ne tient donc pas à une surabondance de marchandise, puisque, cette année-là, il y a un moins dans les arrivages de 89,481 moutons ou carcasses, c'est-à-dire une diminution de 17 à 1,800,000 kilogr. de viande, d'où il faut conclure que notre mouton indigène, qui autrefois n'était pas concurrencé par les carcasses venant de l'étranger, s'est fait à lui-même concurrence et a subi une notable dépréciation de valeur par suite de la présence des moutons vivants étrangers vendus au sanatorium, lesquels moutons ont toujours primé les nôtres.

Est-ce là ce qu'on avait promis à l'éleveur français ?

Pour le consoler de ses déboires, on lui dira peut-être que 1892, par suite de la sécheresse, a été une année exceptionnelle ; que les cours se relèveront dès que le mouton indigène sera rare sur le marché. Mais ce qu'on ne lui dira pas, c'est que

TABLEAU des arrivages, par catégorie, de 1891 et de 1892.

		1891.				1892.					
		MOUTONS VIVANTS		MOUTONS abattus.	TOTAUX.	MOUTONS VIVANTS			MOUTONS abattus.	TOTAUX.	
		ayant passé	entrés			ayant passé	entrés	vendus			
		par le marché.	directement aux abattoirs.			par le marché.	directement aux abattoirs.	au sanatorium.			
Janvier.	1 ^{re} semaine.	16,228	2,515	22,260	41,003	16,085	5,290	"	18,996	40,371	
	2 ^e —	16,513	1,887	21,747	40,147	15,863	2,599	"	22,998	41,460	
	3 ^e —	14,572	2,553	21,509	33,713	21,645	2,520	"	24,000	48,503	
	4 ^e —	14,151	3,442	23,688	41,281	15,868	2,610	"	23,689	41,567	
Février.	1 ^{re} —	19,713	3,962	22,141	45,816	18,181	12,200	552	(1)	30,941	
	2 ^e —	19,183	3,962	22,125	45,270	28,639	11,554	1,996	"	42,189	
	3 ^e —	19,288	4,181	19,100	42,569	35,558	9,020	5,197	"	49,775	
	4 ^e —	18,035	4,975	20,044	43,054	29,891	11,333	8,462	"	49,686	
Mars.	1 ^{re} —	18,935	4,810	20,183	43,928	21,874	13,712	8,545	"	44,131	
	2 ^e —	20,520	4,775	21,726	47,021	27,610	13,712	11,885	"	53,207	
	3 ^e —	21,018	5,741	18,607	45,366	23,826	11,798	10,734	"	46,353	
	4 ^e —	20,364	7,977	19,720	48,061	19,904	8,371	10,522	"	38,797	
Avril.	1 ^{re} —	15,653	6,155	17,709	39,517	22,158	7,987	9,202	"	39,347	
	2 ^e —	19,814	7,440	21,731	48,985	24,732	12,376	8,080	"	45,188	
	3 ^e —	20,119	7,541	19,373	47,233	18,917	14,323	7,181	"	40,420	
	4 ^e —	21,815	7,500	18,805	47,920	23,575	10,776	9,713	"	44,064	
Mai.	1 ^{re} —	19,528	7,753	16,824	44,105	22,278	10,358	11,969	"	44,603	
	2 ^e —	18,858	7,753	16,190	42,801	24,047	12,815	11,316	"	48,178	
	3 ^e —	17,613	9,771	16,812	44,196	23,274	15,144	12,027	"	50,815	
	4 ^e —	17,028	13,455	15,460	45,943	23,628	13,709	8,434	"	45,771	
Juin.	1 ^{re} —	19,445	12,691	14,393	46,529	26,760	15,974	5,780	"	43,223	
	2 ^e —	23,003	9,738	13,310	45,051	22,120	16,068	6,543	"	44,211	
	3 ^e —	22,719	16,455	12,924	52,098	25,229	18,790	2,997	"	47,216	
	4 ^e —	21,443	15,069	12,099	48,611	28,719	16,187	6,904	"	51,810	
Juillet.	1 ^{re} —	21,662	12,529	13,311	47,502	29,606	16,465	4,490	"	50,591	
	2 ^e —	22,216	17,137	10,601	49,954	28,644	19,604	1,326	"	49,634	
	3 ^e —	16,273	21,414	10,915	48,602	21,461	21,319	1,367	"	48,144	
	4 ^e —	23,129	21,840	13,725	57,694	28,318	26,232	51	"	49,221	
Août.	1 ^{re} —	23,017	18,636	13,987	55,640	27,958	44,612	1,333	"	43,903	
	2 ^e —	21,622	15,668	14,505	51,738	29,069	15,182	580	"	44,841	
	3 ^e —	19,735	14,159	12,127	46,021	22,443	16,784	1,269	"	40,496	
	4 ^e —	22,441	16,574	11,310	50,325	31,321	16,807	550	"	48,678	
Septembre.	1 ^{re} —	24,119	15,902	13,131	53,152	29,037	20,781	686	"	50,501	
	2 ^e —	22,599	13,739	14,135	50,473	32,461	18,113	1,302	"	51,876	
	3 ^e —	19,352	12,291	13,629	45,272	26,614	19,612	1,636	"	47,942	
	4 ^e —	23,340	11,305	15,023	49,688	28,362	13,062	1,901	"	43,325	
Octobre.	1 ^{re} —	25,087	11,330	16,803	53,900	32,367	16,379	3,090	"	51,836	
	2 ^e —	22,878	9,830	17,966	50,614	32,882	13,866	2,236	"	48,986	
	3 ^e —	23,872	8,002	18,419	50,293	27,907	12,206	2,501	"	42,614	
	4 ^e —	24,232	8,291	19,639	52,182	34,487	15,532	3,023	"	53,042	
Novembre.	1 ^{re} —	27,450	8,457	19,769	55,676	31,091	13,909	4,275	"	50,235	
	2 ^e —	25,122	9,553	20,462	55,137	30,179	14,938	4,142	"	49,249	
	3 ^e —	23,530	9,404	20,885	53,809	31,746	14,201	5,562	"	51,503	
	4 ^e —	21,949	7,353	23,700	53,002	27,913	17,196	5,425	"	50,531	
Décembre.	1 ^{re} —	23,425	6,996	23,358	53,779	25,074	12,576	5,665	"	43,315	
	2 ^e —	19,838	6,215	20,871	46,924	27,706	15,770	7,640	"	51,116	
	3 ^e —	15,438	5,820	22,598	43,856	26,661	13,717	6,151	"	46,529	
	4 ^e —	21,744	6,770	21,496	53,010	29,132	13,012	8,325	"	50,499	
TOTAUX.		1,066,665	484,784	955,930	2,507,370	1,354,448	697,759	276,208	89,483	2,417,898	

(1) A partir du 1^{er} février 1892, il n'a pas été importé en France un seul mouton abattu.

(1) A partir du 1^{er} février 1892, il n'a pas été importé en France un seul mouton abattu.

les cours élevés feront affluer le mouton étranger qui profitera dans la plus large mesure de la hausse des prix. Il ne peut y avoir doute à cet égard, puisque la boucherie donne la préférence aux moutons étrangers sur le mouton français.

Le mouton abattu, on ne saurait trop le répéter, ne faisait pas concurrence à notre mouton indigène. C'était une autre marchandise qui se vendait meilleur marché parce qu'elle ne répondait aux besoins que d'une certaine clientèle.

Malgré le bas prix relatif de cette viande, l'importateur pouvait se tirer d'affaire par suite des économies qu'il trouvait dans le mode de transport.

Les chiffres ci-après font voir qu'en dehors des droits de douane, le transport des viandes abattues était plus économique que celui du mouton vivant :

350 moutons abattus pesant net 6,300 kilogr. expédiés en wagon réfrigéré de Vienne à Paris revenaient :

Chemin	{ de Vienne à Delle.	256' 40
de fer	{ de Delle à Paris.	501 45
Frais à la frontière, glace, etc.		20 »
Décharge, poids public, droit d'abri, commission		354 55
Au total		1,132' 40

Soit environ 17^c,97 par kilogramme.

Droits de douane, à 3 fr. les 100 kilogr..	189' »
Visite sanitaire, à 1 fr. —	63 »
Statistique, à 10 c. par mouton.	35 »
Permis et timbre	» 90
	287'90

soit environ 4^c,57 par kilogr.

Le mouton abattu venant de Vienne à Paris n'était donc grevé que de 17^c,97 + 4^c,57 = 22^c,54 de frais et droits de douane compris.

350 moutons vivants pesant brut 12,600 kilogr. expédiés de Vienne à Paris donnent lieu aux dépenses ci-après :

Chemin de fer de Vienne à Delle, frais d'embarquement compris.	958' 10
Nourriture et logement à Delle	108 »
Frais de berger	24 »
Assurance	22 75
Sortie de Suisse.	7 85
Désinfection de 3 wagons-bergeries autrichiens.	9 »
Plombage de 5 wagons français.	10 »
Surveillance de douane	15 »
Acquit-à-caution.	» 85
Chemin de fer de Delle à Paris, sanatorium	525 »
Désinfection des 5 wagons français	10 »
Timbres	» 80
Nourriture au sanatorium.	80 50
Droits d'entrée au sanatorium, à 42 ^c ,5 par tête.	148 80
Frais de séjour — , à raison de 5 c. par tête et par jour (1 jour 1/2 en moyenne)	26 25

A reporter. . . . 1,946' 90

	<i>Report.</i>	1,946 ^f 90
Plaçage à 12 ^c ,5 par tête.		43 75
Commission		87 50
Perte de poids résultant du voyage (1 ^{kg} à 1 ^{kg} ,500 de viande par mouton).		700 »
	Au total.	2,778 ^f 15
A déduire pour le transport de la partie vendable de la dépouille (environ).		370 »
	Reste pour frais applicables à la portion comestible. . .	2,408 ^f 15

Cette portion étant évaluée à 18 kilogr. par mouton, soit à 6,300 kilogr., les frais sont donc de 38^c,22 par kilogramme.

Droits de douane sur 12,600 kilogr., poids brut à 15 ^f ,50. . . .	1,953 ^f »
Visite sanitaire sur 350 moutons, à 20 c.	70 »
Statistique sur 350 moutons, à 10 c.	35 »
Timbres, déclarations, avis, formalités en douane, etc.	10 »
	<u>2,068^f »</u>

soit 32^c,66 par kilogr. de viande nette.

Des chiffres ci-dessus il ressort que les frais de transport qui, pour le mouton abattu, n'étaient que de 17^c,97 se montent pour le mouton vivant à 38^c,22 ; que la viande abattue, frais de transport et droit de douane compris, ne payait autrefois que 22^c,54 par kilogramme, alors que la viande provenant de moutons importés vivants a, aujourd'hui, à supporter des frais et des droits se montant à 70^c,88 par kilogramme.

Lors de la révision des tarifs douaniers, les Chambres françaises n'ont vu que les avantages dont jouissaient les importateurs de viandes abattues et, sans se préoccuper des intérêts du consommateur, ont cru faire œuvre pie en les frappant outre mesure. Combien eussent-elles été mieux inspirées si, modérant leur ardeur protectionniste, elles s'étaient un peu éclairées de la longue expérience de nos voisins d'outre-Manche !

Comparons :

Dans le Royaume-Uni, entrée en franchise ; en France, droits prohibitifs ;

De l'autre côté du détroit : respect de la marchandise ; chez nous : marchandise rendue invendable par suite d'un coupage irrationnel et des viscères adhérents ;

En Angleterre : défense d'importer des animaux vivants. En France, après quatre ans d'interdiction, pour complaire à quelques intéressés, plus bruyants que nombreux, on autorise l'entrée du bétail vivant.

Cette interdiction, qui est le salut du troupeau anglais comme l'a dit M. Hébert Gardner, le ministre de l'agriculture, et dont la levée, chez nous, nous vaut une épizootie de fièvre aphteuse (voir la carte) a-t-elle nui à l'approvisionnement en viande de la Grande-Bretagne ? Non, loin de là.

Nous n'avons pas le chiffre exact des arrivages en viande fraîche du continent ou de l'Amérique du Nord. Nous savons seulement qu'ils sont considérables par le nombre des navires importateurs. Quant aux arrivages de moutons congelés venant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la République Argentine, le « Review of the frozen meat trade » nous fournit tous les éléments d'information désirables.

Les chiffres ci-après, ainsi que le diagramme n° 4, montrent la progression rapide des importations de moutons congelés en Angleterre.

	Australie	Nouvelle-Zelande.	Iles Falkland.	Republique Argentine.	TOTAUX.
1880 . . .	400	—	—	—	400
1881 . . .	17,275	—	—	—	17,275
1882 . . .	57,256	8,839	—	—	66,095
1883 . . .	63,733	120,893	—	17,165	201,791
1884 . . .	111,745	412,349	—	108,823	632,917
1885 . . .	95,051	492,269	—	190,571	777,891
1886 . . .	66,960	655,888	30,000	434,699	1,187,547
1887 . . .	88,811	766,417	45,552	641,866	1,542,646
1888 . . .	112,214	939,231	—	924,003	1,975,448
1889 . . .	86,547	1,068,286	—	1,009,936	2,164,769
1890 . . .	207,984	1,533,393	10,168	1,196,531	2,948,076
1891 . . .	334,693	1,896,706	18,897	1,073,525	3,323,821

Sur cette terre classique du libre-échange où les viandes n'ont à acquitter qu'un droit statistique insignifiant, l'accroissement extraordinaire de ces importations ne peut surprendre ; mais ce que les adeptes de l'école protectionniste auront peine à admettre, c'est que l'élevage en Angleterre ait profité de ces importations, qu'il ait suivi une marche parallèle, alors que l'élevage français, si bien protégé, était en décroissance.

Les chiffres ci-après, que nous empruntons au Bulletin du ministère de l'agriculture, octobre 1892, sont la preuve irrécusable de ce que nous avançons.

Les diagrammes n° 5 et n° 6 sont la traduction graphique de nos tableaux de chiffres.

Race ovine.

	ROYAUME-UNI. Nombre de têtes.		FRANCE. Nombre de têtes.
»	»	1840	32,151,430
1883	28,348,560	1862	29,529,678
1884	29,376,787	1882	23,809,433
1885	30,086,200	1885	22,616,547
1886	28,955,240	1886	22,688,230
1887	29,401,750	1887	22,880,190
1888	28,938,716	1888	22,630,620
1889	29,484,774	1889	21,996,731
1890	31,667,195	1890	21,658,416
1891	33,533,988	»	»

Mais ce qui étonnera bien davantage les partisans de la prohibition des viandes abattues, c'est que l'éleveur anglais tire de ses produits, malgré la concurrence que sembleraient devoir lui faire les importations de moutons frais et de moutons congelés, un prix supérieur à celui que l'éleveur français obtient des siens.

Les chiffres ci-après indiquent, pour la période 1883-1891, les prix moyens du kilogramme de viande de mouton indigène en Angleterre et en France et le prix moyen du kilogramme de viande de mouton congelé importé chez nos voisins. (Voir le diagramme n° 7.)

	PRIX MOYENS ANNUELS AL KILOGRAMME				
	des moutons indigènes		des moutons congelés importés en Angleterre		
	anglais.	français	australien	zélandais	argentin.
1883 . . .	2 ^f 18	1 ^f 86	1 ^f 58	1 ^f 61	» ^f »
1884 . . .	1 95	1 88	1 26	1 38	1 12
1885 . . .	1 78	1 84	1 12	1 25	1 01
1886 . . .	1 88	1 77	» 99	1 18	» 99
1887 . . .	1 63	1 67	» 92	» 99	» 85
1888 . . .	1 81	1 65	» 94	1 03	» 85
1889 . . .	2 01	1 70	1 »	1 15	» 97
1890 . . .	1 89	1 83	» 86	1 09	» 88
1891 . . .	1 78	1 88	» 83	1 03	» 86
Moyenne arithmétique de la période.	1 ^f 87°6	1 ^f 79°7.			

Ainsi la moyenne arithmétique du prix du mouton indigène anglais a été pour cette période de neuf années de 1 fr. 876, alors que pour le mouton indigène français cette moyenne n'est que de 1 fr. 797.

Si nous avons pour la France le prix moyen de la viande de mouton pour 1892, nous verrions, cela n'est pas douteux, que le relèvement de prix, qui a commencé à se dessiner du jour où les importations de moutons abattus se sont substituées à celles de moutons vivants, cesse dès que des mesures prohibitives les ont rendues impossibles.

Quant aux viandes congelées, comme l'indiquent les chiffres ci-dessus ainsi que le diagramme n° 7, elles diminuent de prix à mesure que les moyens de transport et de conservation se multiplient et se perfectionnent. Dans tous les cas, elles ne font pas concurrence aux viandes indigènes. Elles ont, par leur bon marché, créé une classe de consommateurs qui, autrefois, considérait la viande, ce combustible de la machine humaine, comme une denrée de luxe. Aussi la moyenne de la consommation de viande par habitant s'élève-t-elle en Angleterre alors qu'en France elle diminue d'une façon inquiétante pour l'hygiène publique.

Cette diminution de consommation est très notable à Paris, ainsi que le constatent les rapports annuels que le directeur des affaires municipales adresse à M. le Préfet de la Seine.

D'après le dernier de ces documents la consommation par habitant qui était en 1887 de 67^{kg},109 serait tombée en 1891, à 63^{kg},624, soit une diminution de 3^{kg},485.

L'année 1892 indiquera une nouvelle diminution que nous évaluons à plus d'un kilogramme par habitant.

Voici sur quelle base nous avons établi notre appréciation :

En 1892, il est entré 1,533 bœufs de plus qu'en 1891 et en moins 89,481 moutons et 18,641 veaux.

Or, 89,481 moutons à 20 kilogr. représentent	1,789,620
et 18,641 veaux à 65 kilogr. représentent	1,211,605
Soit ensemble	3,001,225
Quant aux 1,533 bœufs reçus en plus en 1892 calculés à raison de 300 kilogr. chaque, nous sommes larges on le voit, ils représentent à peine	459,900
La différence en moins en 1892 serait donc de . . .	2,541,325

Le chiffre de la population parisienne étant de 2,447,957 habitants d'après le recensement, la diminution de consommation en viande de boucherie serait de $\frac{2,447,957 \times 3,29}{2,447,957}$ soit de 1 kilogr. et une fraction.

Les hygiénistes, qui depuis si longtemps appellent l'attention des pouvoirs publics sur les tristes résultats de l'insuffisance d'alimentation, ne trouveront-ils pas dans les chiffres que nous venons de donner un argument pour expliquer la recrudescence et l'acuité de certaines maladies qui affectent particulièrement les classes pauvres de Paris, car il ne faut pas oublier que la diminution de consommation de viande que nous signalons ne porte en réalité que sur la population ouvrière, sur les petits employés et sur les petits commerçants, puisque la classe aisée, les malades, les vieillards, les infirmes et les serviteurs des hôpitaux, les soldats de la garnison, etc., consomment toujours la même quantité de viande. On peut donc dire, en tenant compte des enfants, que la ration des adultes pauvres de Paris a diminué de peut-être 8 à 9 kilogr. par an depuis 5 ans.

Grâce à une législation plus libérale que la nôtre, l'ouvrier anglais peut se nourrir abondamment et à bon marché et peut, par ce surcroît de bien-être, produire davantage et à un prix moindre que l'ouvrier français anémié par une alimentation insuffisante.

Espérons que les Chambres françaises, instruites par la triste expérience que nous traversons, s'empresseront, dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs, de rapporter la loi du 11 janvier 1892, au moins en ce qui touche à l'alimentation.

René LAFABRÈGUE.
